

# 1. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

*Objet* : Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation : élevage de volailles d'une capacité de 66 000 emplacements (poulets).

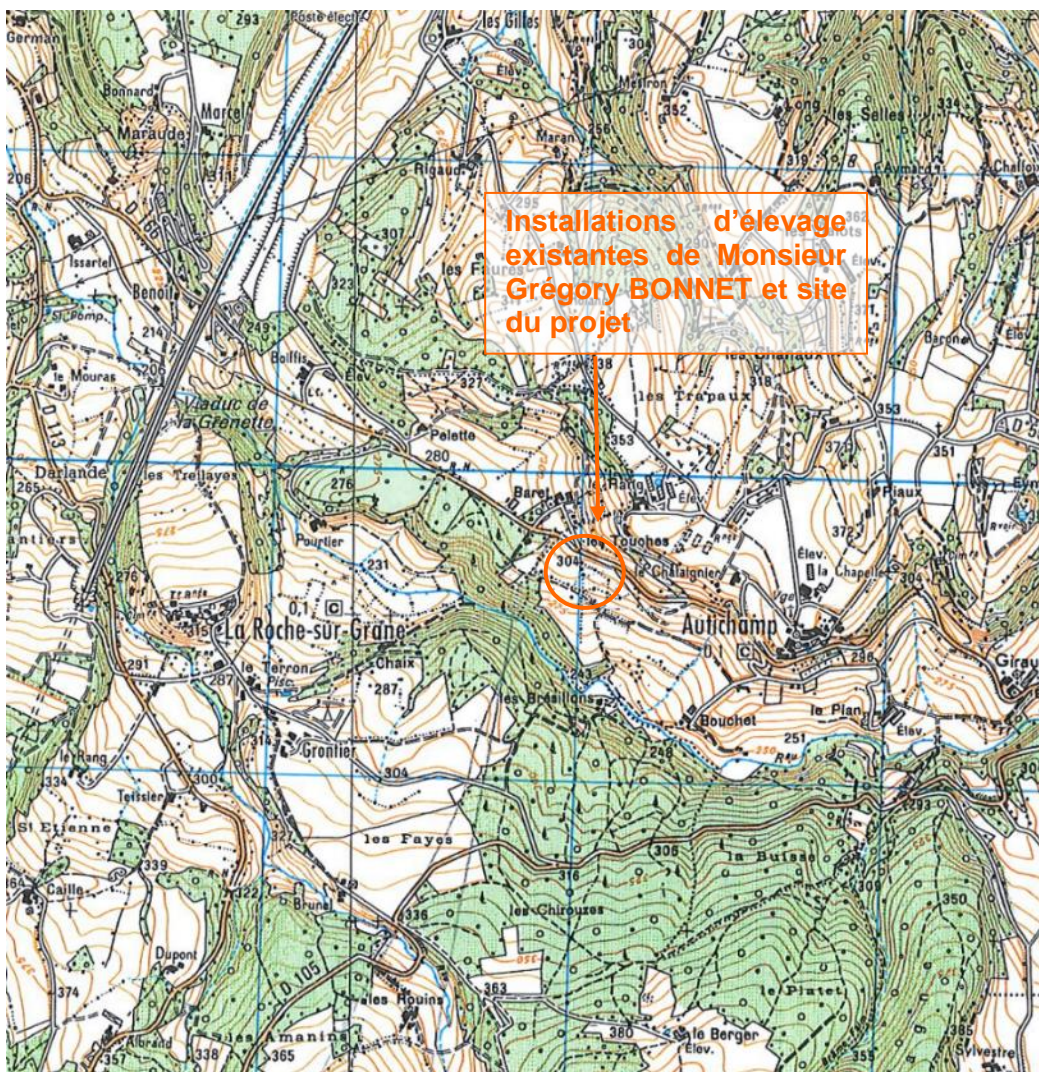
## 1.1 Présentation l'état initial et du projet

### 1.1.1. Etat initial

L'exploitation de Monsieur Grégory BONNET est un établissement agricole qui exploite un atelier d'élevage de volailles de chair (poulets) d'une capacité de 29 990 animaux-équivalents, soumis à déclaration au regard de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, rubrique 2111-3.

Le siège d'exploitation se trouve quartier Pelette sur la commune de La-Roche-sur-Grâne, les installations d'élevage se trouvent quartier Les Touches, sur la commune d'Autichamp. Le hangar à paille, annexe de l'installation d'élevage se trouve à proximité mais sur la commune de La-Roche-sur-Grâne.

Figure 3 : Situation des installations (1/25000)



Il s'agit d'une exploitation agricole de polyculture – élevage. L'élevage de volailles est conduit en intégration avec la coopérative VALSOLEIL.

Les poulets sont élevés dans un poulailler sur litière de paille au sol. Sept bandes d'élevage sont réalisées par an.

Outre les bâtiments d'élevage, le site comprend un bâtiment de stockage de paille. Les annexes de l'élevage avicole se limitent aux silos tours de stockage de l'aliment et au hangar de stockage de la paille.

Les effluents de l'élevage sont des fumiers de volaille secs. Ils sont valorisés par épandage agricole dans le cadre d'un plan d'épandage sur les terres cultivées de Monsieur Grégory BONNET (et sur celles qu'il exploite à partir de cette année mais qui l'étaient préalablement par son père, Monsieur Jacques BONNET).

### **1.1.2. Projet**

Monsieur Grégory BONNET souhaite construire un nouveau bâtiment d'élevage de volailles de chair (poulets) à côté du poulailler existant, ce qui portera la capacité de l'élevage, après projet, à 66 000 emplacements. Il souhaite également construire sur le site une plate-forme à fumier et un hangar à matériel et paille.

Les fumiers produits par l'élevage après projet seront valorisés par épandage agricole, dans le cadre d'un plan d'épandage, mis à jour et étendu à de nouvelles parcelles d'un repreneur agriculteur pour tenir compte de l'augmentation de capacité et annexé à cette demande.

Le périmètre d'épandage concerne les communes de Grâne, La-Roche-sur-Grâne, Autichamp, Chabrillan, Divajeu, La-Répara-Auriples, Cléon-d'Andran et Puy-Saint Martin. Toutes ces communes sont situées en zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole.

Le projet permettra de pérenniser l'élevage avicole de Monsieur Grégory BONNET.

## **1.2 *Impacts de la demande sur l'environnement et moyens de leur maîtrise***

Les principaux enjeux identifiés sont d'une part les nuisances aux tiers et les effets sur la population, d'autre part la protection de la qualité de l'eau.

### **NUISANCES AUX TIERS – PROTECTION DU VOISINAGE**

Le tiers le plus proche se trouvera après projet à 190 m du nouveau bâtiment d'élevage. Il se trouve actuellement à 175 m du bâtiment V1 existant. L'habitation de tiers la plus proche plus proche d'une annexe de l'élevage se trouve à 55 m du hangar à paille, installation existante (il s'agit de la maison de l'oncle de Monsieur Grégory BONNET). Les nouvelles installations ne se rapprocheront pas des tiers. Monsieur Grégory BONNET habite non loin du site d'élevage, à environ 50 m du hangar à paille.

Les nuisances pour le voisinage recensées sont :

- Le bruit,
- Les odeurs,
- Les vibrations,
- Les émissions lumineuses,
- L'hygiène et la salubrité publique.

Différentes mesures seront prises pour les limiter :

- Les nuisances sonores sont surtout liées au fonctionnement de la ventilation et au trafic routier sur le site. Cependant les installations se trouveront en zone agricole. Le fonctionnement des ventilateurs est et sera régulé (diminution la nuit et lorsque la température baisse). Les nouveaux équipements disponibles aujourd'hui sont moins sonores que les anciens. Les mesures de bruit réalisées et la modélisation ont montré que le niveau de bruit est inférieur aux limites tolérées. Les installations seront en pratique inaudibles pour les tiers étant donné la distance entre les bâtiments et les habitations. Les ventilateurs sont et seront entretenus. L'essentiel du trafic (à l'exception des périodes de chargement des poulets) se fait et se fera de jour et sera relativement peu important (maximum trois véhicules lourds par jour, sept jours par an, lors des enlèvements des poulets).
- Les nuisances olfactives sont essentiellement liées à la gestion (stockage et devenir) des effluents d'élevage, les animaux étant en totalité élevés en claustration et émettant peu d'odeurs eux-mêmes. La ventilation, les échangeurs d'air et la brumisation des bâtiments permettront d'assurer une bonne ambiance dans les bâtiments et de limiter la stagnation d'odeurs. Les fumiers sont et seront sortis en fin de bande d'élevage et aussitôt amenés sur la plate-forme à fumier. Ils seront ensuite repris pour être stockés sur les parcelles d'épandage conformément à la réglementation applicable en zone vulnérable. Les emplacements des tas seront réalisés à au moins 100 m de tout tiers, les tas seront couverts (dans le cas de durée de stockage de dix jours ou plus). Le lavage du matériel avicole est réalisé avant enlèvement du fumier, les eaux de lavage générées par cette opération sont et seront absorbées par les fumiers. Tous les bâtiments seront nettoyés, les équipements lavés, désinfectés, les abords maintenus propres, les déchets éliminés. Les nuisances olfactives seront donc limitées.
- Les activités généreront très peu de vibrations, les seules étant liées au trafic (matériel roulant et non vibrant par ailleurs) sur le site et pas d'émissions lumineuses particulières, ni de radiations.
- L'extension demandée permettra la pérennisation du site d'élevage de Monsieur Grégory BONNET, jeune agriculteur. Cela aura ainsi un impact socio-économique positif du fait du développement et du maintien d'une activité d'élevage dans une zone à vocation agricole.
- Toutes les mesures d'hygiène sont et seront prises pour limiter les effets sur la population : élimination des déchets selon la réglementation, gestion des effluents d'élevage, nettoyage et désinfection des installations, mesures d'hygiène et de prophylaxie afin de prévenir tout problème sanitaire, avec en particulier l'application d'un protocole de recherches de salmonelles strict.

## **PROTECTION DES EAUX**

Les sources de nuisances possibles recensées pour les eaux sont d'une part des risques de pollution, d'autre part un impact sur la disponibilité en eau.

Différentes mesures seront appliquées pour réduire au maximum ces impacts :

- Il n'y aura pas de remontée d'eau au niveau du site d'élevage. Les bas des murs sont et seront étanches.
- Les fumiers sont et seront valorisés par épandage agricole, dans le cadre d'un plan d'épandage avec prise en compte de l'aptitude des sols (capacité d'épuration) et de la sensibilité du milieu. Les éléments minéraux contenus dans les fumiers participeront ainsi à la nourriture des plantes.
- Les eaux de lavage des installations d'élevage avicole seront absorbées par les fumiers et gérées avec ces derniers.
- Aucune des parcelles du plan d'épandage n'est située dans un périmètre de protection pour l'alimentation en eau potable publique.
- Monsieur Grégory BONNET tient et tiendra à jour un document de suivi des épandages sur les terres du périmètre d'épandage et adaptera les apports aux besoins des cultures,

un carnet à souches comprenant les bons de livraisons de fumier sera également tenu à jour et un plan de fertilisation prévisionnel sera fait avant chaque campagne culturale.

- Les mesures d'entretien des installations permettront d'éviter les gaspillages d'eau. Des compteurs permettront les suivis des prélèvements.

### **PAYSAGE, PATRIMOINE**

Les installations ne sont pas situées dans un site classé. Le site du projet se trouve dans une zone agricole. Le nouveau bâtiment sera construit à côté de l'existant et en parallèle et sera de même type. L'effet sera donc groupé.

Le site est particulièrement bien intégré dans le paysage, situé en contrebas de la route, et agrémenté de haie, bosquets d'arbres et arbustes d'essence locale. Quelques arbres et bosquets seront plantés autour du nouveau bâtiment pour couper la longueur de la structure. Le site d'élevage est par ailleurs peu visible dans son ensemble, du fait de sa situation encaissée.

### **FAUNE, FLORE, BIODIVERSITE, SOLS et CLIMAT**

- Le site des installations d'élevage existantes et projetées ne se trouvent pas compris dans une ZNIEFF. Une partie des parcelles d'épandage sont situées dans une ZNIEFF de type II, l'une d'elles se trouve dans une ZNIEFF de type I. Les épandages sont et seront réalisés dans le cadre de bonnes pratiques agricoles, conformément à la réglementation applicable en zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole, et d'un plan d'épandage. Les apports d'effluents d'élevage seront raisonnés, les éléments fertilisants apportés qu'ils contiennent seront pris en compte dans le raisonnement de la fertilisation. Ils permettront de limiter les apports d'engrais chimiques.
- Il n'y a pas d'espèce de faune ou de flore protégée recensée à proximité du site d'élevage. Les installations ne sont pas situées dans une zone pouvant être considérée comme un réservoir biologique mais dans une zone agricole.
- L'épandage des effluents est et sera réalisé dans le cadre d'un plan d'épandage sur des parcelles cultivées. Cela n'impactera donc pas la flore ou la faune. Au contraire, cela permettra de fertiliser les cultures et d'entretenir le pool de matières organiques du sol.
- Les effets sur les sols seront très limités. Le terrassement sera léger (parcelle plane) et concernera une surface peu importante (environ 3 000 m<sup>2</sup>). Les abords sont et seront enherbés et entretenus. Les fumiers seront épandus dans le cadre d'un plan d'épandage, avec prise en compte des apports dans le calcul de la fertilisation des cultures.
- Les impacts sur le climat sont très réduits : trafic limité, bonne isolation des bâtiments, brumisation et dispositif d'échange de chaleur performant permettant de réduire les besoins en chauffage, ventilation optimisée.
- Les consommations d'énergie seront limitées au maximum.
- Monsieur Grégory BONNET utilise et utilisera les meilleures techniques disponibles (MTD) pour son élevage.
- Le projet est compatible avec les documents d'urbanisme de la commune. Monsieur Grégory BONNET a déposé une demande de certificat d'urbanisme opérationnel, la construction des nouvelles installations projetées est réalisable.

### **Natura 2000**

Les installations existantes et projetées sont loin des zones classées Natura 2000, la plus proche se trouve à 5,2 km au nord du site d'élevage. Il s'agit d'un site classé au titre de la directive habitats, concernant la basse vallée de la Drôme. Etant donné la distance des installations par rapport au site Natura 2000 et les pratiques de gestion des effluents d'élevage de Monsieur Grégory BONNET, le projet n'aura pas d'impact notable direct ou indirect sur la zone Natura 2000.

## **SANTE, HYGIENE, SALUBRITE PUBLIQUE ET SECURITE**

Les principaux risques pour la santé sont les risques sanitaires par dissémination d'agents pathogènes dans l'environnement, essentiellement de type salmonelles en élevage de volailles.

Toutes les mesures seront prises pour limiter les effets de l'élevage sur la santé des populations.

- Les installations sont et seront nettoyées, et désinfectées après chaque lot d'élevage. L'ensemble sera maintenu propre et en bon état. Un protocole de désinfection et décontamination précis sera appliqué entre chaque bande d'élevage.
- Le matériel et les équipements sont et seront bien entretenus, les accès seront maintenus propres et en bon état.
- Il n'y a et n'y aura pas d'écoulement d'eau souillée vers le milieu.
- Les volailles sont et seront suivies par un vétérinaire sanitaire.
- Monsieur Grégory BONNET luttera contre les insectes et les rongeurs.
- Un registre d'élevage et un registre sanitaire seront tenus à jour.

## **BIEN-ETRE ANIMAL**

Monsieur Grégory BONNET utilisera les MTD (Meilleures Techniques Disponibles) pour l'élevage de volailles. Les animaux seront élevés en fonction de leurs besoins dans le respect du bien-être animal.

## **RISQUES**

Le principal risque est le risque incendie, toutes les mesures de lutte ont été prises (*se reporter à l'étude de dangers*).